



direction
régionale
de l'Équipement
Midi-Pyrénées

Document de Coordination

Régionale

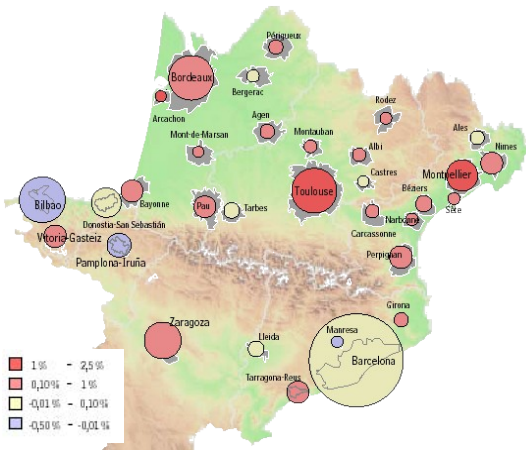
de la région Midi-Pyrénées

cit  administrative
b timent A
boulevard
Armand Duportal
31074 Toulouse Cedex 9
t l phone : 05 61 58 55 65
t l copie : 05 61 58 51 60
m l : dre-midi-pyr
@equipement.gouv.fr

Juin 2007

1 - Éléments de diagnostic du territoire de Midi-Pyrénées

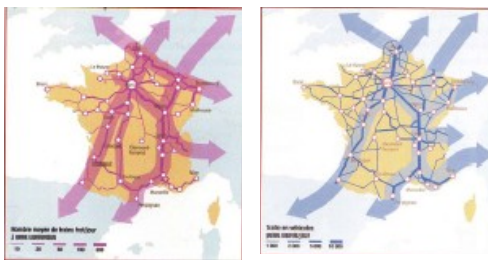
1.1 - La région dans le grand Sud Ouest Européen



Une région attractive

- une région peu dense, à l'écart du cœur industriel de l'Europe,
- 2, 8 millions d'habitants en 2006, en hausse régulière depuis 1975. Des projections entre 3 et 3,3 millions en 2030,
- une métropole régionale en plein expansion et s'affirmant progressivement face aux autres métropoles de l'eurorégion,
- une communauté de destin des régions du Sud-Ouest (Aquitaine Midi-Pyrénées) : pôles de compétitivité, etc.

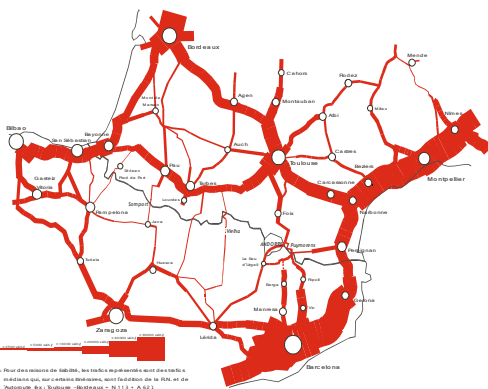
taux de variation et poids démographique des aires urbaines (90-99)



Une demande de transport en forte hausse avec les régions voisines, avec Paris et à l'international :

- une région relativement loin des grands flux transnationaux de transports terrestres;
- des dessertes aériennes satisfaisantes;
- un trafic routier de transit en forte hausse sur l'aire urbaine toulousaine;
- la nécessité d'une ligne LGV reliant Paris en 3h.

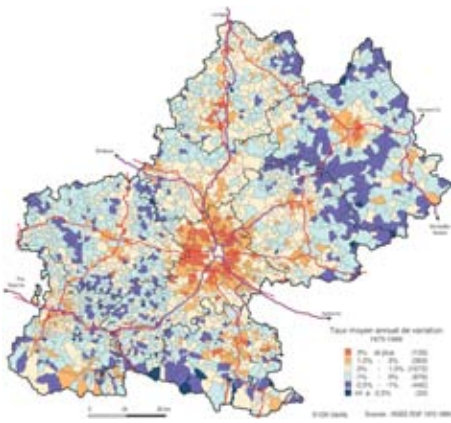
transport marchandises route et fer



Des liens ténus avec l'Espagne :

- des connexions routières qui limitent les relations transfrontalières,
- un projet naissant à l'échelle de l'Eurorégion.

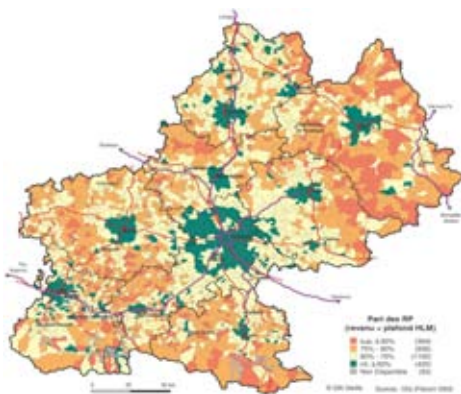
1.2 - Des dynamiques démographiques et économiques inégales



(tx de variation de la population 1975–1999)

Une concentration des apports migratoires sur la zone d'influence de Toulouse et sur les villes moyennes :

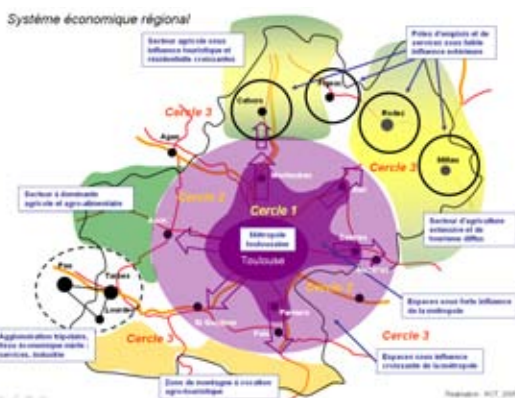
- une des métropoles françaises (et Grand Sud Ouest européen) les plus attractives : l'aire urbaine toulousaine a gagné environ 14 000 habitants par an entre 90 et 99, et 20 000 par an entre 99 et 2006,
- un pôle urbain Tarbes-Pau-Lourdes en développement (350 000 hab)
- de vastes territoires ruraux en perte de population (Est Tarn, Aveyron, Gers, Pyrénées),
- les couronnes périurbaines presque toujours bénéficiaires démographiquement et un étalement urbain constant,
- les villes centre en stagnation ou en baisse,
- l'impact des infrastructures routières facilitant l'accès à la métropole.



(part des résidences principales dont l'occupant est éligible au logement HLM)
 en vert : < 60%
 en rouge : > 90%

De forts déséquilibres sociaux, **des territoires qui se spécialisent socialement** :

- déséquilibre entre les départements ruraux et les plus urbains,
- entre l'aire urbaine du chef lieu et le reste du département,
- des besoins en logements locatifs et en logements sociaux sur les aires urbaines, et en particulier sur Toulouse où le marché est très tendu,
- de l'habitat indigne, dans les villes-centre et dans le rural,
- des projets de renouvellement urbain en court mais insuffisants, pour permettre un accueil des populations sur la ville dense,
- l'absence de politique foncière (à toutes les échelles).



Une économie très contrastée :

- des activités à haute valeur ajoutée sur la métropole et un rayonnement fort de l'industrie aéronautique et spatiale,
- l'importance de l'agriculture et de l'agro-alimentaire,
- des bassins industriels traditionnels en crise ou en mutation (textile notamment),
- une concentration des emplois sur la métropole.

Une forte dépendance à des facteurs exogènes :

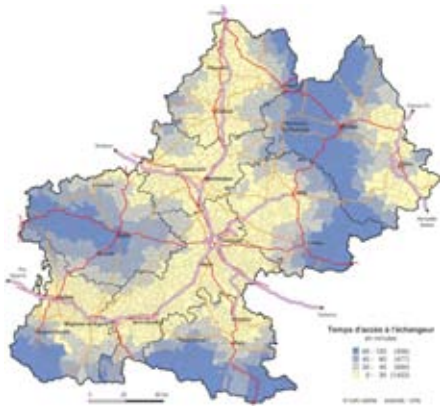
- revenus de transferts,
- subventions européennes pour l'agricole,
- conjoncture économique mondiale pour l'industrie (aéronautique notamment).

3 pôles de compétitivité :

- Aéronautique, espace et systèmes embarqués,
- Cancer Bio Santé,
- AgriMip.

1.3 - Des territoires encore peu accessibles

Certains territoires régionaux peu accessibles :



(Temps d'accès à un échangeur autoroutier)

bleu : >60 min jaune : < 30 min

- une région à l'écart des grands flux transnationaux par la route et le fer, mais une accessibilité aérienne performante,
- un fonctionnement très radial structuré par l'étoile toulousaine (fer et route),
- une corrélation forte entre les territoires en déprise démographique et les territoires à plus d'une heure de toute infrastructure autoroutière,
- une part importante de territoire en zone montagneuse (Pyrénées et Massif Central).

Des territoires loin de toute ville moyenne :



- une part importante des départements qui sont à plus d'une heure de route du chef lieu de département (et donc des équipements structurants : santé, enseignement, commerce).

En blanc : > à 60 min

En bleu : entre 45 et 60 min

En vert : entre 30 et 45

(Temps d'accès aux chefs-lieux de département)

De grandes infrastructures en projet ou en réflexion :

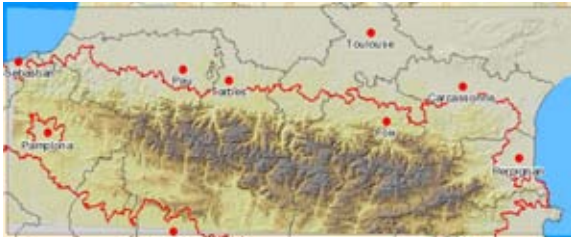
- LGV Paris-Bordeaux-Toulouse,
 - LGV Bordeaux-Espagne
 - Grand Contournement autoroutier de Toulouse
- qui vont améliorer l'accessibilité de la région et avoir des conséquences fortes sur l'organisation des territoires régionaux.

1.4 - Un patrimoine environnemental et paysager à mettre en valeur et à préserver



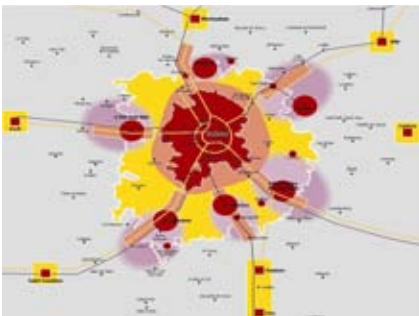
- De nombreux sites protégés ou inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco (canal du Midi, cirque de Gavarnie...)
- Des paysages variés, de grande qualité et entretenus, souvent préservés par le faible développement urbain et industriel passé, qui sont des facteurs d'attractivité touristique et résidentielle importants, et qu'il faut continuer à préserver face aux mutations agricoles et à l'étalement urbain.

1.5 - Une problématique spécifique : la montagne



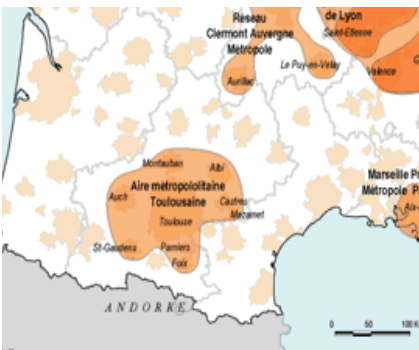
- une économie fragile et saisonnière reposant essentiellement sur l'agro-pastoralisme et le tourisme,
- la diversification et le développement économique à soutenir,
- des espaces à haute valeur environnementale et patrimoniale,
- une forte dépendance aux subventions européennes,
- peu de liens économiques avec l'Espagne : des coopérations transfrontalières à générer.

1.6 - A l'échelle de l'aire métropolitaine et de l'aire urbaine



De forts apports de population à accueillir :

- un apport de 20 000 habitants par an sur l'aire urbaine depuis 1999,
- des besoins importants en logements locatifs et en logements sociaux,
- un système de transport en commun insuffisant malgré les efforts récents (à l'échelle de l'agglomération et de l'aire métropolitaine).



Un nouveau mode de gouvernance locale

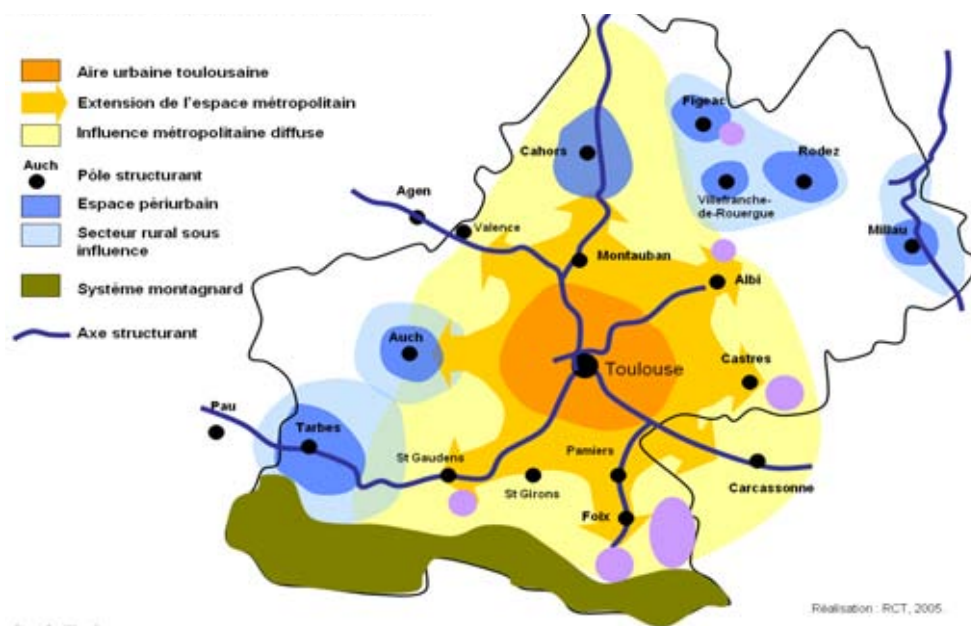
la démarche aire urbaine :

- une démarche de projet à continuer d'accompagner,
- la mise en place stratégique de l'InterSCoT.

à l'échelle métropolitaine:

- un modeste début de dialogue entre Toulouse et les villes moyennes à une heure dans le cadre de l'appel à coopération métropolitaine.

En synthèse, le fonctionnement des territoires :



2. Les enjeux pour les services de l'État et leurs traductions opérationnelles

2.1- Développer la gouvernance et la structuration politique des territoires

- à l'échelle de l'agglomération toulousaine : réussite du projet de l'aire urbaine toulousaine (traduction du projet dans les SCoT sous la coordination de l'InterSCoT et mise en œuvre du projet).
- à l'échelle métropolitaine : mise en œuvre d'un projet économique, identitaire et culturel commun à l'agglomération toulousaine et aux villes moyennes ; élargissement de l'InterSCoT aux collectivités limitrophes, à terme,
- sur l'ensemble de la région : accompagnement des collectivités dans leur structuration intercommunale (EPCI, pays, projets de ScoT...).

2.2- Maintenir et développer les facteurs d'attractivité et de rayonnement de la région

- la connexion aux grands réseaux européens de transport (LGV, accessibilité autoroutière, maintien des capacités aéroportuaires),
- l'aide au développement de services de haut niveau pour les entreprises,
- la promotion d'emblèmes urbains (architecture et aménagements urbains de qualité),
- la mise en synergie des différents acteurs du développement scientifique et technique (pôles de compétitivité, projets type Galiléo, etc....),
- la création d'équipements ou d'événements culturels d'audience internationale,
- le positionnement d'une partie de l'offre touristique sur le haut de gamme.

2.3- Inciter à l'aménagement équilibré du territoire régional

- le développement très volontariste des transports collectifs interurbains pour offrir une réelle alternative aux déplacements en voiture et faire profiter l'ensemble de la région des grandes infrastructures (LGV, aéroport),
- la promotion, via les documents d'urbanisme notamment, d'un mode de développement dense permettant la préservation des espaces naturels et la pérennité de l'activité agricole,
- le développement des transports collectifs urbains dans les principales agglomérations,
- la création des conditions d'un renouvellement du rôle structurant des villes moyennes (attractivité économique, capacité d'accueil,...),
- la diversification et le développement de l'offre de logement (taille, prix, location/accession) dans les agglomérations et les bourgs structurants de l'espace rural,
- un maintien du niveau de service à la population sur l'ensemble de la région, avec des mutualisations possibles pour les territoires trop peu denses,
- un outil de régulation des prix du foncier et de portage d'opérations (type établissement public foncier d'État).

2.4- Renforcer la cohésion sociale

- tenir dans la durée le doublement du rythme de construction des logements sociaux
- réussir l'ambitieux projet de renouvellement urbain (Toulouse – Montauban -Tarbes)

Chapitre A Les orientations stratégiques.

I - Les orientations stratégiques régionales du programme SPPE

1.1 - Un contexte spécifique

En Midi-Pyrénées, du fait de la décentralisation Acte II, de la réforme des services de l'Etat en région, de la LOLF, de **nouvelles organisations**, dont certaines innovantes à ce jour, ont été créées dès le 1er janvier 2007 tant au niveau régional que départemental.

Au niveau régional, la DRE inclut désormais dans son organigramme un Centre Support Mutualisé (C.S.M), un Service Social Régional, un Conseiller de Gestion Management régional et une Chargée de mission régionale GPEC A+, ainsi qu'un S.M.O.

Quatre autres services relèvent du périmètre de la DRE :

- La DIR/Sud Ouest qui s'étend aussi sur les départements des Pyrénées Orientales, des Landes et de la Gironde (Itinéraire à Grand Gabarit Airbus A 380 pour ces deux derniers départements),
- Le SNSO/VNF, qui s'étend sur deux autres régions (Aquitaine et Languedoc-Roussillon)
- La cellule GUEPARH et le CIFP avec la création future d'une plate-forme régionale des ressources humaines,
- La DAC Sud.

A noter aussi trois particularités :

- le Bureau interdépartemental des remontées mécaniques (B.I.R.M) à la DDE 65,
- le Service de prévision des crues (S.P.C) pour le bassin Lot-Tarn en DDE 82
- les deux DDEA 09 et 46 aux côtés des six nouvelles DDE.

Ce changement profond de nos organisations a été anticipé en matière de **mutualisation** dès 2005 par la production sur les **activités supports**, de trois études réparties sur 2005 et 2006 (mutualisation régionale, plan d'actions 2006, 2007, 2008 et la dernière relative au CSM). Mais le domaine des activités supports n'est pas le seul qui ait donné lieu dans notre région à réflexion et à action, puisque dans celui des **études générales**, une Agence en Réseau a été créée en vue de mutualiser nos moyens et nos compétences. Ce réseau, et c'est une modalité autre d'un système mutualisé, est fondé sur l'identification dans les différents services de compétences spécialisées et la construction et le pilotage d'une politique régionale. En outre, la mutualisation s'est appliquée à l'**Internet** des DDE, un **pôle géomatique** étant par ailleurs créé à la DRE.

De plus, la région Midi-Pyrénées a été expérimentale en 2006 en matière de **Maîtrise d'ouvrage régionale (MOUR)** formation/compétences ; elle est ainsi dotée à ce jour d'un plan régional de formation (P.R.F) opérationnel depuis le 01/01/2007.

Elle a également approuvé le 21 juin 2007, le projet de **mutualisation régionale de la préparation aux examens et concours (PEC)**, applicable à compter du 01/09/2007 et mené en mai 2007 **une étude sur l'état des lieux de la gestion des compétences dans les services.**

Enfin, une étude a été lancée en 2006 pour travailler sur nos **organisations départementales futures.**

La région doit également faire face à une **croissance extrêmement forte du pôle toulousain** et donc à un déséquilibre important entre le département chef-lieu et les sept autres départements.

1.2 - Les enjeux régionaux retenus

Ils concernent naturellement les priorités connues et nationales qui sont partagées au niveau régional

- pour les activités supports :
 - mutualisation, compétences, mobilier, immobilier,
- pour la stratégie :
 - le développement durable, l'information conjoncturelle, les observations, statistiques (économie, emplois) dans les secteurs du BTP et des transports,
 - une territorialisation coordonnée des politiques publiques et le développement de doctrines régionales.

Mais il existe également des spécificités régionales sur l'évolution des organisations :

- deux DDEA,
- l'expérimentation RADE dans le Lot,
- l'objectif du transfert du canal des deux mers, des fleuves(hors réseau magistral) et rivières gérés par le SNSO/VNF.

1.3 - Les orientations régionales

Mutualisation : (cf atelier séminaire régional)

- Activités supports
 - pré-liquidation paye : 01/01/2008,
 - gestion administrative : 2009,
 - fonction comptable : deuxième semestre 2008,
 - fonction juridique : à compter du 01/01/2008,
 - autres fonctions : poursuite du plan d'actions et des conclusions du séminaire régional atelier mutualisation : 2008/2009.
 - mutualisation régionale PEC : 01/09/2007
- Agence en Réseau
 - piloter et s'assurer des résultats de l'Agence en Réseau : 2007/2008.

Mobilier et immobilier :

- comparer dans les services les dépenses sur les différents postes de fonctionnement et en déduire des ratios communs,
- esquisser dans le droit fil des actions menées à ce jour par le correspondant immobilier en région un schéma pluriannuel régional de stratégie immobilière.

Compétences : (cf atelier séminaire régional)

- enrichir après les acquis de la MOUR et de son plan régional de formation (PRF) 2007/2008, ainsi que des plans de développement des compétences (P.D.C) la démarche GPEEC régionale au moyen de la méthodologie par fonctions initiée par la DGPA et la prolonger par la cartographie des métiers.

Réorganisation : (cf atelier séminaire régional)

- poursuivre l'adaptation de nos organisations : fusions, territorialité, postes A+et A, mixité des cultures : 2007/2008,
- anticiper dans les modes de fonctionnement interministériel au vu des expérimentations en Midi-Pyrénées (deux DDEA, réforme de l'administration départementale de l'Etat (RADE) dans le Lot

Développement durable (cf atelier séminaire régional)

- Lutter contre la production de gaz à effets de serre (GES),
- Préserver les ressources en eau de Midi-Pyrénées,
- Acculturer les agents au développement durable et renforcer le partage d'expériences.

La mise en œuvre de ces axes sera garantie par un système de pilotage spécifique qui vient d'être défini après validation en CODIRE.

Informations conjoncturelles et de synthèse

- diffuser une offre statistique pertinente notamment dans les domaines des transports et de la construction: 2007/2008

Observations économiques du secteur construction et BTP

Grâce à la cellule économique régionale :

- pérenniser les outils d'observation des besoins en recrutement et qualification,
- mettre en place des outils d'observation de la bonne application des règles de construction (qualité thermique des bâtiments, retraits-gonflements, loi accessibilité)

2.1 - Le contexte

Les principaux éléments de contexte interpellant le programme AUIP sont :

- la très forte dynamique toulousaine qui s'étend désormais aux départements voisins de la Haute-Garonne ; elle s'accompagne d'une forte péri urbanisation, de déséquilibres territoriaux persistants : habitat / emplois, ségrégations sociales, etc., d'une forte pression foncière sur les espaces agricoles, d'une augmentation importante des besoins de déplacements (fortement orientés vers la voiture par un développement urbain sous forme d'habitat individuel),
- de grands territoires ruraux à l'écart de la dynamique de l'aire métropolitaine toulousaine,
- des territoires de montagne présentant une haute valeur environnementale et économiquement fragiles,
- des risques naturels liés au réseau hydrographique important (inondation), à la teneur des sols (retrait-gonflement, etc.), et une forte sensibilité aux risques technologiques liée à AZF,
- de grands équipements en projet ou en réflexion (LGV, grand contournement autoroutier de Toulouse (GCAT) etc.).

2.2 - Les enjeux

Le programme AUIP présente les enjeux suivants en Midi Pyrénées :

- réorienter le développement de l'aire métropolitaine toulousaine vers un modèle plus durable :
- poursuivre l'élaboration d'un projet de développement durable à l'échelle métropolitaine (maîtrise du développement, rééquilibrage entre les territoires en matière social, habitat /emploi, etc.) et mise en œuvre de ce projet ; cela passe par :
 - la réflexion et l'anticipation : éclairage prospectif, planification aux différentes échelles, action foncière, etc.,
 - la gouvernance et la coordination entre acteurs,
 - l'action concrète sur le territoire : aménagement opérationnel, équipement,...
- soutenir les espaces ruraux pour permettre un fonctionnement harmonieux de ces territoires,
- concilier pour les territoires de Montagne la protection et de la valorisation du patrimoine environnemental et culturel, du développement touristique et de la mutation économique liée notamment à la réforme de la PAC et la nécessité de réfléchir au-delà de chaque vallée,
- prévenir les risques naturels et technologiques,
- accompagner les grands projets (LGV, GCAT, etc.)

2.3 - Les orientations

La connaissance des territoires et les études générales : (cf atelier séminaire régional)

Mieux connaître les territoires et leur fonctionnement est indispensable à la territorialisation de nos politiques et la pertinence de l'action. Quatre territoires sont concernés : aire métropolitaine, aires urbaines, rural et Montagne.

Montée en puissance de l'agence régionale des études en réseau (qui regroupe les moyens d'études générales de la DRE et des 8 DDE) :

- consolidation des outils en place (flash'études, journées régionales des études, sites Intranet et Internet, publications vers l'externe),
- professionnalisation des agents et des organisations (mise en œuvre du plan de développement des compétences élaboré à l'échelle régionale et actions spécifiques pour les référents),
- réalisation du programme régional pluriannuel d'études comprenant : des études participant au programme national, le programme des études à bénéfice collectif de l'agence en réseau, des études à enjeu départemental.

Poursuivre le développement des SIG et des observatoires :

- animation régionale dans le domaine géomatique,
- maintien du haut niveau d'expertise en traitements spécifiques (télédétection notamment),
- développement de SIG thématiques : urbanisme, routes, habitat,...
- poursuite du développement de GEOMIP, outil partagé (DRE, DDEs, DIREN, DRAF) d'analyse territoriale sous intranet,
- observatoires : mise en place d'un observatoire de l'habitat, observatoire de l'aménagement, meilleure valorisation des observatoires / référentiels de l'agence d'urbanisme sur l'aire métropolitaine toulousaine.
- enrichissement de notre connaissance du domaine agriculture dans les DDEA.

Approfondir les diagnostics sur les territoires de montagne :

- poursuite du travail engagé avec la DDE 65.

Développer de nouvelles approches :

- démultiplier les démarches prospectives : décliner le diagnostic prospectif régional par territoires, développer sur d'autres thématiques,

Initier ou accompagner les démarches de planification stratégiques – SCOT :

- donner priorité aux territoires de l'aire métropolitaine toulousaine et tout particulièrement à la démarche interScots de l'aire urbaine toulousaine,
- accompagner l'ensemble des démarches SCOT en cours, notamment sur les autres agglomérations de Midi-Pyrénées
- développer des documents d'association stratégiques et interministériels (ex : aire urbaine toulousaine).

Finaliser la politique régionale portant sur la planification à l'échelle communale :

- développer les approches intercommunales (en particulier sur les territoires Montagne), identifier les territoires prioritaires,
- fixer le niveau d'implication des DDE au regard des enjeux.

La prévention des risques

Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de doctrines régionales en concertation avec la DIREN pour les risques naturels, à l'image des doctrines risque inondation et risque mouvement de terrain, en concertation avec la DIREN et la DRIRE pour les risques technologiques.

L'IAT

Mettre en œuvre le plan d'actions construit collectivement au niveau régional, avec la collaboration du réseau Agriculture :

- connaître l'offre et la demande d'ingénierie concurrentielle en Midi-Pyrénées ,
- territorialiser la politique d'IAT en Midi-Pyrénées,
- mettre en place un management par la performance en IAT,
- développer les compétences et réseaux,
- communiquer en interne et en externe sur l'émergence de l'IAT,
- prendre en compte le Développement Durable dans le cadre de l'IAT (pilotage par le réseau Agriculture).

Hiérarchiser nos actions en fonction d'une part des enjeux de l'Etat sur les différents territoires (ruraux ou en dynamique forte) et d'autre part du type d'intervention des services de l'Etat :

- développer la part d'ingénierie d'essence régaliennne (appui aux missions Etat, aide à l'émergence de projet),
- maintenir la part de l'ingénierie de solidarité,
- réduire l'ingénierie concurrentielle et privilégier l'AMO

L'ADS

La mise en oeuvre de la réforme au 1er octobre constituera l'essentiel de la stratégie régionale ADS pour 2007 ; l'autre volet consistant à consolider les nouvelles organisations mises en place au 1er janvier et à former les agents pour :

- **Poursuivre la recherche de la robustesse des centres instructeurs** par l'adaptation des organisations en DDE.
- **Généraliser les démarches qualité** notamment à partir des expériences conduites, dans les 2 DDE (Haute-Garonne et Gers) retenues comme DDE témoins, ainsi que dans la DDE 82 pour suivre au plus près du terrain la conduite de la réforme sur une durée prévisible de 18 mois.

L'accompagnement des grands projets

- **L'arrivée de la LGV Bordeaux – Toulouse** comporte des enjeux d'aménagement sensibles en particulier autour des 2 gares TGV : nouvelle gare de Montauban et Matabiau ; l'initiative ou l'accompagnement de réflexions sur ces nouvelles polarités urbaines est important.
- **Les réflexions sur un éventuel Grand Contournement Autoroutier de Toulouse** comportent un volet enjeux d'aménagement du territoire important.
- **Les réflexions sur l'opportunité de créer un Etablissement Public Foncier de l'Etat**, en lien étroit avec la Région.

De façon plus transversale au programme, de nouvelles pratiques devront être développées pour l'intégration de l'approche développement durable pour l'ensemble des domaines

L'aérien

Mettre en oeuvre la réforme par :

- la mise en place de la DDE IA, mutualisation en DDE 31 de l'activité BA civile (MP, Limousin, Agen, Carcassonne)
- les coopérations formalisées à mettre en place entre DAC, DDE 31 et autres DDE,
- l'évolution de l'activité pour les « militaires » et donc l'avenir et l'évolution de la base aérienne militaire de Francazal à Toulouse.

3 - Les orientations stratégiques régionales du programme TTM

3.1 - Le contexte

Les principaux éléments de contexte interpellant le programme TTM sont :

- une région et une métropole régionale majeure, Toulouse, encore à l'écart du réseau ferroviaire grande vitesse,
- un contexte favorable au fer : réseau ferroviaire en étoile autour de Toulouse, congestion des accès routiers, volonté d'une meilleure polarisation du développement urbain (villes moyennes et pôles d'équilibre) mais une offre encore limitée et des infrastructures qui se dégradent,
- en milieu urbain : une part prépondérante de la voiture et des transports en commun urbains peu développés (que ce soit à Toulouse ou de façon générale dans les villes moyennes),
- la proximité géographique avec l'Espagne mais la barrière des Pyrénées, des infrastructures de franchissement médiocres et des flux limités,
- en matière de transport de marchandises :
 - une très forte prédominance de la route,
 - une situation de carrefour occasionnant une forte présence de transporteurs étrangers,
- de nombreuses remontées mécaniques dans le Pyrénées,
- le Canal des deux Mers avec le Canal du Midi, classé patrimoine mondial de l'Unesco

3.2 - Les enjeux

Les principaux enjeux pour le programme TTM sont :

- la poursuite des études de la future LGV Bordeaux Toulouse faisant partie de la LGV Sud Europe Atlantique dans une perspective de début des travaux en 2013,
- le développement de l'offre en transports ferroviaires régionaux et l'amélioration de l'état médiocre des infrastructures Le développement des transports en commun urbains,
- la sécurité des remontées mécaniques et des transports guidés,
- une meilleure valorisation du Canal des deux Mers dans un cadre partenarial.

3.3 - Les orientations

L'observation

- **Mise en place d'un observatoire transport – déplacements**, pérennisation de l'observatoire des trafics
- **Poursuite du développement de l'observatoire des trafics à travers l'ensemble des Pyrénées** (mission assurée pour le compte des états français et espagnol) et suivre les travaux du groupe Pyrénées :
 - enquêtes franco ibériques diverses (transit, autocar, matières dangereuses, etc.) : réalisation,
 - analyses, valorisation, publications,
 - constitution d'un SIG,
 - comparaison Alpes- Pyrénées,
 - synthèses des études sur les Pyrénées.

Les grands dossiers ferroviaires

- **Suivre les études de la LGV Bordeaux Toulouse** dans le cadre de la future LGV Sud Europe Atlantique et accompagner le projet notamment en préparant l'arrivée de la grande vitesse sur le territoire (études autour des gares de Montauban et Matabiau).
- **Mettre en oeuvre et suivre le volet ferroviaire du contrat de projet Etat/Région** dont le volet ferroviaire atteint 351 millions d'€ avec 93 millions d'€ pour la part Etat (modernisation du réseau et amélioration du niveau de service).
- **Accompagner le programme exceptionnel de régénération ferroviaire** prévu par la Région.

La promotion de la multimodalité des déplacements

- **Finaliser et faire partager l'approche prospective en matière de transport réalisée à l'échelle régionale (Rapport d'orientation modal)** qui permet d'identifier les priorités de l'Etat en Midi-Pyrénées
- Au niveau local, soutenir les démarches type PDU, veiller à la prise en compte des modes alternatifs à la route dans les SCOT, PLU, dans l'IAT, etc. promouvoir les plans de mobilité en particulier au sein des services de l'Etat.
- **Ouvrir les réflexions de l'Observatoire Régional des Transports (ORT)** à d'autres thèmes que le Transport Routier de Marchandises ainsi qu'à d'autres partenaires.

Le fret

- Améliorer la connaissance des enjeux logistiques (port sec de Barcelone, etc.).
- Explorer les enjeux du fret ferroviaire de proximité.

Les voies navigables

- **Renforcer le partenariat avec les collectivités :**
 - pour une nouvelle coopération sur le canal des deux mers (convention cadre à conclure entre l'Etat, VNF, les Régions, et éventuellement d'autres niveaux de collectivités), pour faire aboutir le transfert de l'Orb, l'Hérault, l'Isle et la Dordogne.
- **Assurer les engagements de l'Etat vis à vis du classement UNESCO sur le canal du midi**
 - mettre en oeuvre la charte de gestion du domaine public fluvial,
 - faire aboutir les démarches de protection des abords.

Les contrôles

- **Renforcer les contrôles routiers :**
 - augmenter le nombre des contrôles routiers en application des directives européennes de 2006,
 - poursuivre et renforcer la coordination avec la DRTT,
- **Conforter le rôle inter régional du BIRMTG** pour assurer l'efficacité des contrôles des transports guidés et des remontées mécaniques.

4 - Les orientations stratégiques régionales du programme Sécurité Routière

4.1 - Le contexte et les enjeux

Ce programme - Sécurité, Exploitation et Éducation Routière, présente les enjeux suivants en Midi-Pyrénées :

- l'accidentologie encore relativement élevée dans certains départements et une mortalité élevée sur certains thèmes (jeunes, deux roues motorisés, sections urbaines),
- la gestion du trafic et l'information des usagers sur l'agglomération toulousaine et la gestion de la liaison avec l'Andorre particulièrement,
- l'éducation routière sous tous ses aspects.

4.2 - Orientations générales

Il s'agit de conforter la mise en place des missions des services après réorganisation (les DDE et DDEA, la DIR/SO et la DRE/SMO).

Se pose particulièrement le problème des effectifs en DDE sur ce programme, hors inspecteurs du permis de conduire.

4.3 - Orientations par domaines

Sécurité Routière

- Confirmation et formalisation des missions des DDE comme expert technique Transports / Sécurité Routière auprès du Préfet, (en particulier en tant que coordonnateur sécurité routière) et rôle du DRE pour l'animation régionale.
- Montée en puissance des observatoires départementaux avec ouverture à l'interministériel et aux collectivités (5 DDE sur 8) et création d'un observatoire régional interministériel SR (porteur d'analyses départementales en appui local).
- Généralisation de la démarche Management et Pratiques Sécurité Routière (MPSR).
- Développement de la coopération avec forces de gendarmerie et police pour la politique des contrôles routiers (priorités par axes, territoires et thématiques : agglomération toulousaine, alcool).
- Poursuite des plans de prévention des risques routiers.
- Animation des réseaux d'acteurs sécurité routière dans un objectif d'ouverture et de synergie.
- Poursuite des démarches qualités sur RRN (pertinence signalisation, contrôle de sécurité sur projet routier (CSPR), sécurité des usagers sur le réseau existant (SURE).
- Mise en œuvre d'un plan régional de développement des compétences.

Gestion du trafic, information des usagers, crise

- Sur l'agglomération toulousaine, poursuite des mesures d'exploitation avec notamment le développement du programme ERATO, la coordination multimodale avec le schéma global gestion déplacement (SGGD).
- Renforcement de la coordination avec l'Andorre en période hivernale.
- Poursuite de la mise en place du rôle d'expert des DDE et DDEA pour la prévention et la gestion de crise, (deux conventions signées DIR/DDE fin avril), travail en cours et exploitation des rôles DDE/DIR.

Éducation Routière

- Renforcement de la coordination régionale sur certains thèmes (permanence nationale, sites d'examen).
- Démarche Qualité de la formation avec auto-écoles.
- Poursuite du transfert vers les DDE des missions de répartition des places d'examen des permis de conduire (5 DDE actuellement, 8 à terme).

5 - Les orientations stratégiques régionales du programme DAOL

5.1 - Le contexte et les enjeux

Ce programme logement présente les enjeux suivants en Midi-Pyrénées :

- Une région hétérogène avec des territoires à marchés tendus en forte extension (Toulouse et son aire d'influence), des territoires en résistance (très ruraux, comme une partie de l' Aveyron ou l'ouest du Gers) et des territoires touristiques (comme les Pyrénées avec une concurrence du locatif touristique).
- Des programmes de rénovation urbaine importants, Tarbes, Montauban et particulièrement Toulouse.
- Des loyers de logements en forte augmentation sur l'aire toulousaine et sur les pôles urbains de la région, activés par le dynamisme de la promotion privée.
- Des logements conventionnés (parc public et privé) trop peu nombreux (dernière région française pour le nombre de logements HLM par habitant ou par rapport aux résidences principales).
- Un parc de logements potentiellement indignes très important.
- Une dotation fongible reconnue insuffisante.

5.2 - Orientations par domaines

Le logement

La priorité régionale demeure **la production de logements conventionnés**, et prioritairement sur les territoires à marché tendus.

En complément de l'effort à poursuivre pour répondre à la demande de logements au bénéfice des personnes aux revenus modestes, les orientations prioritaires concernent les **politiques à destination des populations spécifiques** : les gens du voyage, les étudiants boursiers ainsi que l'accompagnement du handicap pour les personnes âgées. (il est à noter que les délégataires représentent maintenant près de 80% de la production des logements).

Le travail engagé sur **l'habitat indigne** et qui a abouti à la mise en place des pôles départementaux sera renforcé avec la mise en place d'une structure d'animation et de coordination régionale en partenariat DDASS/DDE ET DRANAH.

Pour accompagner la mise en œuvre du **droit au logement opposable**, un travail de partenariat entre les DDE et DDASS, en animation conjointe DRE/DRASS, sera engagée dans la perspective d'appréhender les parcours résidentiels des personnes défavorisées.

L'accompagnement de la professionnalisation des opérateurs de logement social avec la mise en place du conventionnement global. (3 organismes seront expérimentateurs).

La mise en œuvre du renouvellement urbain

Les études et la qualification

- L'amélioration de la connaissance du fonctionnement des marchés de l'habitat (observatoires régional et départementaux coordonnés et en partenariat).
- La mise en œuvre des actions de développement de compétences : animation, travail en réseau, formation.

La politique technique et la qualité de la construction

Elle recouvre en particulier les objectifs 4 et 6 du programme : obj 4 adapter les logements aux besoins des personnes âgées et handicapées, obj 6 promouvoir le développement durable dans le logement et plus généralement dans la construction (dont lutte contre l'effet de serre).

Accessibilité aux handicapés et personnes âgées

L'enjeu régional (et national) : la mise en oeuvre de la loi accessibilité qui concerne pratiquement toutes nos activités (infrastructures, bâtiments, transports) nécessitera une forte sensibilisation et mobilisation des acteurs locaux, des coordinations entre domaines (notion de chaîne de déplacement), entre acteurs, des suivis et contrôles etc. C'est donc un thème transversal qui déborde du seul programme DAOL.

Les orientations stratégiques régionales :

- Sensibiliser et former les acteurs locaux (départements et région)
- Mettre en place les organisations, coordinations, concertations et animations nécessaires en DDE et DRE.

"Lutte contre l'effet de serre"

L'enjeu régional (et national) : la mobilisation sur l'application des réglementations nouvelles (RT2005, diagnostics de performance énergétique ...) nécessite un renforcement accru des sensibilisations, formations et contrôles. Pour une diffusion optimale, il conviendra d'utiliser tous les relais potentiels (professionnels, collectivités, Ademe, DDE ...).

Les orientations stratégiques régionales :

- Etendre le volume de contrôles réglementaires (avec l' appui de collectivités intéressées et des DDE),
- Mobiliser les DDE sur ce thème (réflexions à mener dans le cadre d'une réflexion globale "énergie climat).

L'important programme de rénovation urbaine et la mise en oeuvre du droit opposable au logement nécessitera des moyens supplémentaires ; ils ont été communiqués sur ces deux actions à la DGUHC.

6 – Les orientations stratégiques régionales du programme RRN

6.1 - Le contexte et les enjeux

Ce programme présente les enjeux suivants en Midi-Pyrénées :

- une accessibilité équitable aux territoires : retard confirmé par la création du plus important SMO après l'Ile de France (liaison entre Toulouse et chefs lieux de département, liaison avec l'Espagne et Andorre, déplacements dans l'aire urbaine toulousaine),
- un réseau routier national hétérogène (urbain, rural, montagne),
- l'élaboration des documents d'orientations stratégiques des parcs.

6.2 - Orientations générales

Il s'agit d'installer les nouveaux services (DRE/SMO – DIR/SO).

Les deux services ont décidé d'engager une démarche-qualité, avec objectif de certification, conjointe et coordonnée, un même consultant sera choisi. (Convention-cadre DRE/DIR-SO/CETE signée, contrat DRE/SMO/DIR-SO pour chaque opération engagée).

6.3 - Orientations par domaines

Développement du réseau

L'achèvement du contrat de plan avec peut-être l'obligation d'un nouvel ajustement,
La préparation des nouvelles programmations (PDMI),

Les grands projets en cours :

- le débat public du Grand Contournement Autoroutier de Toulouse,
- l'avant-projet de concession de la liaison Toulouse-Castres,
- le PPP RN 88.

L'étude à plus long terme d'autres grands contournements (Rodez – Montauban – Albi).

Entretien et exploitation

- Cohérence des niveaux de service pour les 570 km du réseau de la DIR/SO
- Agglomération toulousaine (mesures d'exploitation coordonnées avec les autres gestionnaires de réseaux, réactivité aux événements perturbant le trafic)
- Missions d'exploitation particulières sur certains axes :
 - Itinéraire à grand gabarit pour acheminement des pièces de l'A 380,
 - Accès à l'Andorre en période hivernale.

Chapitre B

Le management des services en région.

Depuis plusieurs années, un pilotage approfondi du réseau Équipement en région a été mis en place. Prenant sa naissance dans un outil déjà ancien, le CODIRE, ce pilotage a permis de passer rapidement de rapports internes à l'Équipement régional fondés largement sur la subsidiarité, à une animation régionale forte rendue nécessaire par les évolutions majeures en cours. Cette volonté de management s'est depuis exprimée dans le pilotage des BOP, du pôle TLA et des différents domaines d'activités.

1 - Le pilotage du CODIRE

Le CODIRE (Comité Directeur de l'Équipement) en Midi-Pyrénées, fondé en 2003, regroupe aujourd'hui autour du DRE les six DDE, les deux DDEA 09 et 47 depuis le 01/01/2007, le DIR Sud-Ouest, la directrice du CIFP de Toulouse, la responsable de la cellule GUEPARH, le chef du Service Navigation Sud-Ouest, le DRTT. Il comprend aussi, outre les deux directeurs adjoints de la DRE et le conseiller de gestion management régional, le directeur du laboratoire régional de Toulouse, correspondant CETE pour la région Midi-Pyrénées.

Le DIREN est aussi associé à ces réunions en fonction de l'ordre du jour.

Cette structure, qui se réunit une fois tous les mois, le mardi suivant la Conférence des DRE, a permis tout d'abord de décliner en trois ans la quasi-totalité des actions de l'OSER, mais aussi de mettre en place un système original de pilotage collectif fondé

- d'une part sur des directeurs (Directeurs de Service et Directeurs Adjoints de la DRE), référents par grands domaines

(supports, stratégie compétences, routes, sécurité routière, habitat, études générales, IAT, planification/ADS).

- d'autre part sur des Directeurs en charge du pilotage de thématiques.

montagne, aire urbaine toulousaine, développement durable, réorganisation des DDE...

Au départ, dès 2004, proposant principalement la répartition des effectifs par domaines (REA), ils ont en charge, avec la montée en puissance du niveau régional, la lolf, des propositions à faire sur les politiques, les effectifs, les compétences, les mutualisations.

2 - Le pilotage des BOP

Fin 2005, cette révolution fondée sur la culture de résultats officialisée par la LOLF, que le CODIRE avait commencé à s'approprier en s'appuyant pour gérer le REA sur des indicateurs définis dans certains domaines, a été anticipée tout d'abord par la mise en place de moyens humains mais aussi d'outils variés.

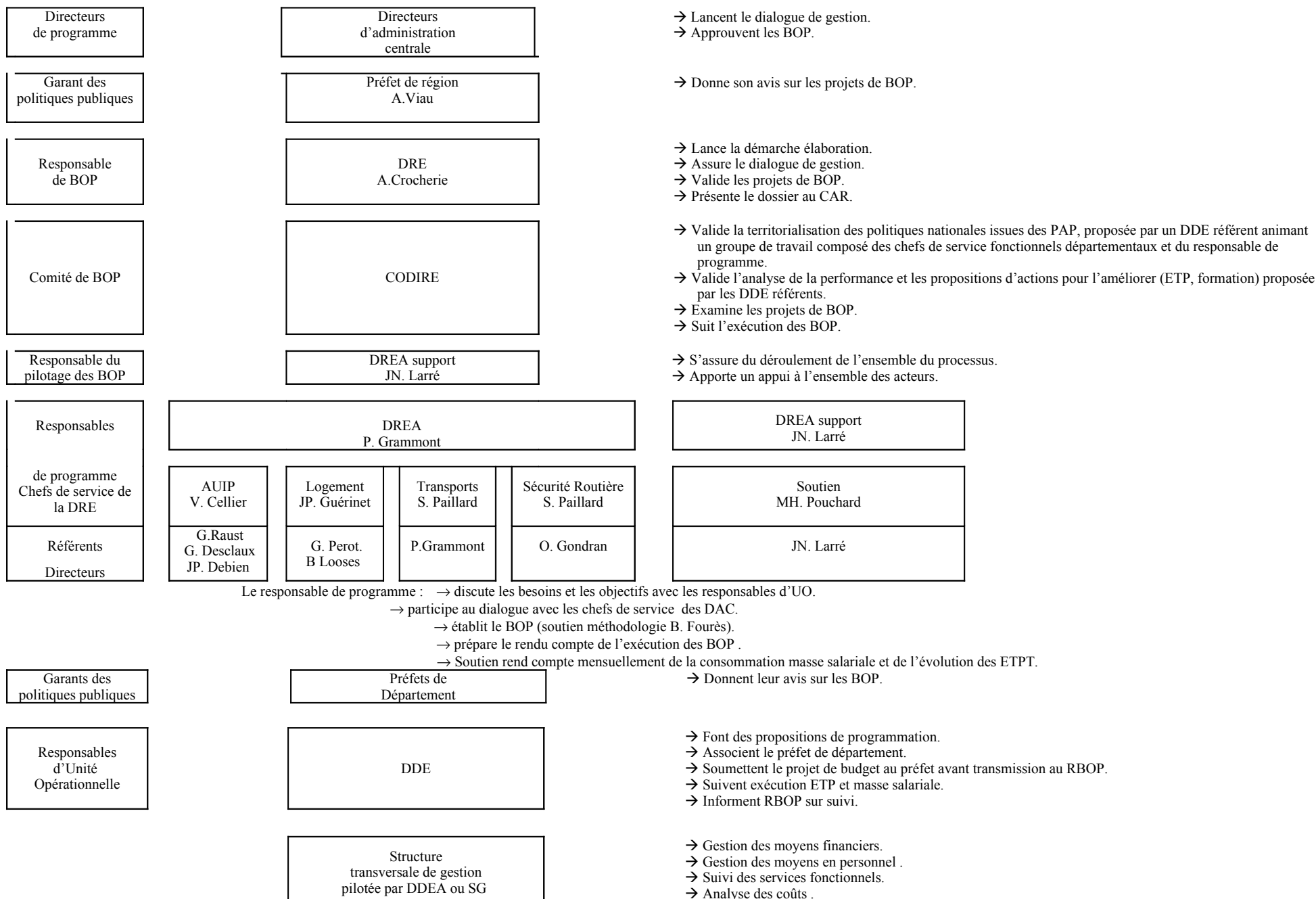
2.1 - Le schéma de pilotage des BOP régionaux

Pour 2007, les 10 UO (la DRE, la DIR Sud-Ouest et les huit DDE), sont intégrés dans une démarche globale de pilotage de 5 BOP régionaux (AUIP/DAOL/SR/TTM/SPPE).

Elle est représentée ci-après par un schéma de pilotage, déjà mise en œuvre en 2006.

Ce schéma identifie les acteurs du système Équipement mais aussi le Préfet de Région et les Préfets de Département ; les BOP régionaux, après approbation des directeurs de programme, étant bien sûr présentés à l'avis du Contrôleur Financier Régional.

SCHEMA DE PILOTAGE DES BOP REGIONAUX 2007



2.2 - Un schéma de pilotage collectif axé sur la démarche de performance

Ce schéma de pilotage a pour spécificité dans notre région d'asseoir le dialogue de gestion sur le concept de « DDE référents ».

Ils ont été chargés dans différents domaines de territorialiser les politiques nationales issues des Projets Annuels de Performance, de proposer au CODIRE des objectifs et indicateurs de performance ainsi qu'un projet de répartition des ETP fondé sur les résultats enregistrés.

Ces DDE référents travaillent en étroite collaboration avec des responsables de programmes identifiés au sein de la DRE et l'ensemble des chefs de domaines fonctionnels des services départementaux concernés.

Le dialogue de gestion entre RBOP et UO est grandement facilité par cette gestion en équipe permettant de faire adhérer chaque UO à la démarche de performance.

Le RBOP pour sa part, grâce à ce travail en commun, dispose d'un matériau plus riche à débattre en dialogue de gestion avec les différents directeurs de programme.

2.3 - Une structure d'animation : les réunions RBOP/UO

Les Secrétaires Généraux de toutes les UO sont réunis tous les mois, postérieurement au CODIRE, pour traiter spécifiquement des questions relatives au BOP SPPE (performance, ETP, masse salariale, fonctionnement, social etc..)

Ces réunions font l'objet d'un ordre du jour et de compte-rendus.

Un tableau de suivi des commandes régionales aux UO est mis à jour toutes les quinzaines.

Des réunions BOP SPPE ayant lieu également à la DRE toutes les semaines.

2.4 - Un suivi précis des consommations AE/CP

Un tableau de bord par BOP et actions est mis à jour mensuellement par l'intermédiaire d'INDIA LOLF .

2.5 - Un outil de communication dédié

L'ensemble des informations relatives à la LOLF de niveau national, régional ou local sont répertoriées et mises à jour en continu sur une rubrique spécifique du site Intranet de la DRE. Cette communication a été renforcée par des actions spécifiques de professionnalisation sur la LOLF en CODIRE ou en Forum des Cadres DRE/DDE31/DIR Sud-Ouest.

Le travail de l'ensemble des acteurs précités et du système mis en place a permis de nouer des liens étroits et positifs avec les acteurs externes : Contrôleur Financier Régional et Préfet de Région.

3 - Le pilotage du pôle TLA

Le Pôle TLA Midi-Pyrénées a été installé officiellement le 11 février 2005 en application de la lettre de mission de M. le Préfet de Région au responsable du pôle André Crocherie.

Les acteurs du pôle sont très diversifiés puisqu'il comprend : DRE, DIR, CIFP, SNSO, DAC Sud, DRTT, CETE, SSBA Sud-Ouest, VNF, IGN, ANAH, RFF, SNCF, Aéroport de Toulouse-Blagnac, Météo France, acteurs auxquels sont associés le chargé de mission du SGAR ; les huit DDE étant représentées à tour de rôle.

Un effort important a été fait en matière de communication puisque le pôle TLA dispose d'une rubrique spécifique sur Intranet accessible à l'ensemble de ses membres y compris ceux externes au système ministère.

L'année 2005 a permis l'élaboration du Dossier d'Orientations Stratégiques du pôle TLA. Ce document qui respecte le PASER a été approuvé en CAR le 12 juillet 2005.

Il comprend 7 enjeux régionaux majeurs :

- 1 - Partage des données Transports Logement
- 2 - Rapport d'Orientation Multimodal Midi-Pyrénées - Perspective 2025
- 3 - Suivi du pilotage des grands projets : développement aéroportuaire sur Toulouse ; étude d'opportunité d'un grand contournement routier de l'agglomération Toulousaine ; débat public sur le projet de LGV Bordeaux-Toulouse.
- 4 - Sécurité dans les transports
- 5 - Nuisance dans les transports
- 6 - Animation des milieux professionnels
- 7 - Résoudre la crise du logement - Plan de cohésion sociale

L'année 2006 a permis de valider le plan d'actions stratégiques découlant du DOS et de mettre en œuvre la phase opérationnelle (contexte, objectif, enjeux, acteurs, échéancier).

En 2007, la première réunion du pôle, le 19 janvier, a permis de faire le point des orientations stratégiques nationales et régionales par domaine et celui de l'état d'avancement du plan d'actions.

Le nouveau Préfet dans sa lettre de mission au responsable du pôle en date du 27 février 2007 a confirmé ses trois objectifs principaux :

- animation du Pôle avec une attention particulière à apporter au DCR,
- pilotage des politiques avec un suivi des BOP, des réorganisations notamment du SMO,
- prise en compte des dossiers spécifiques : contrat de projet, LGV , PDMI, PPP RN 88, EPF régional, ANRU, PPRI Toulouse.

Le pôle TLA apparaît ainsi aujourd'hui comme un lieu d'échanges sur des questions transversales mais aussi comme un lieu de production en fonction des commandes passées dans le cadre d'un souci de pilotage.

4- La mutualisation

4.1 - Les activités supports

Depuis 2005, ce domaine a fait l'objet de trois rapports.

Le premier validé en CODIRE le 12 décembre 2005 a permis de définir les principes de mutualisation au niveau régional et par le travail en sous-domaine effectué sur les activités supports de retenir des scénarii de mutualisation.

Ce premier rapport a également précisé les pistes de mutualisation pour la DIR et le SMO.

L'organisation de cette mutualisation a fait l'objet d'un plan d'actions 2006/ 2007/ 2008, validé en CODIRE le 11 mai 2006, sur la base de la circulaire conjointe SG/ DGPA en date du 8 mai 2006 ;

des échéanciers de mutualisation ont été mis en place et les actions de mutualisation entre les SG DRE 31, SG DIR et SG autres DDE avalisées.

Enfin, un rapport sur le Centre Support Mutualisé de la DRE a été approuvé en Collège de Direction le 19 février 2007, sur les fondements de la circulaire DGPA du 26 juillet 2006 ; le CSM travaillant pour le compte des trois services DRE/ DDE 31/ DIR Sud-Ouest dans une optique client-fournisseur, étant déjà ouvert à la mutualisation régionale (médecins de préventions ou partie de maîtrise d'œuvre MOUR), la structure Service Social Régional ayant par ailleurs été créée le 1er janvier 2007 et rattachée à la direction de la DRE.

4.2 - Autres mutualisations

Elles sont de plusieurs types :

- la maintenance et la mise en ligne de l'Intranet par le CSM au profit de certaines DDE est un projet 2007/2008,
- le développement de l'Agence en Réseau dans le champ des études générales : consolidation des outils ; professionnalisation des agents et des organisations (voir orientations AUIP),
- la mise en place de SIG thématiques : urbanisme, routes, habitat,
- la production d'outils méthodologiques en ADS,
- le rapprochement DRE/DRTT.

5 - L'amorce du dialogue social régional

Les représentants du personnel ont été associés, lors d'une première réunion régionale, le 20 avril 2007, à la démarche relative au DCR et ont été informés de la notification 2007 des ETP régionaux.

Les présidents de CLAS ont été également réunis au niveau régional quant à la gestion des crédits d'action sociale en mode LOLF.

En attente des résultats de la démarche entreprise sur la base des dispositions de la circulaire DGPA du 26 mars 2007, dont les résultats seront produits pour le mois de septembre 2007, le volet GPEEC du DCR actuel est le suivant.

1 - Un quantitatif issu aujourd'hui pour l'essentiel de la démarche de performance

Depuis quatre ans, le système fondé sur les DDE référents (voir pilotage du CODIRE) appuyé par la suite dans le cadre de la LOLF par des « responsables de programme » au sein de la DRE permet aujourd'hui au CODIRE, à partir d'une politique proposée par ce binôme, d'allouer des moyens à chaque UO mais aussi de fonder les bases objectives du dialogue de gestion avec les différents directeurs de programme.

Si l'on prend l'exemple des ETP 2007, la région Midi-Pyrénées a commencé à travailler dès le début de l'été 2006 afin de dégager programme par programme les éléments notamment quantitatifs en ETP à négocier avec les directeurs de programme, en appliquant à la fois les stratégies nationales et régionales et en tenant compte des indicateurs 2006.

Sur le programme AUIP, ce domaine a été scindé en six sous-domaines : IAT, Planification, ADS, Etudes/ Observatoire, Risques/MEDD et Bases Aériennes. Il a été décidé en CODIRE de maintenir les ETPC du domaine ADS, Etudes/Observatoires, risques et MEDD. La baisse à intégrer en 2007 l'a été sur l'IAT et la planification en répartissant selon les macro-grades des % de baisse sur ces deux sous-domaines.

La répartition des ETPC entre services a permis :

- **en ADS** sans baisser les ETPC consacrés à cette activité, de réduire les écarts entre les DDE, les services étant classés en trois catégories .

- **en IAT**, celle-ci a été décomposée en AMO, MOE, ATESAT, compte propre Etat ; l'activité de chaque DDE étant analysée par rapport à un fuseau de référence centré sur une moyenne régionale de quatre indicateurs de performance (un en ATESAT, deux en AMO, un sur titres émis/ETP). L'examen du positionnement de chaque DDE par rapport à ces fuseaux de référence conduisant à des bonus/malus utilisés pour la reprise des ETP. Une diminution de la maîtrise d'œuvre bases aériennes a d'ailleurs été réalisée à hauteur de 50 % ainsi que sur la partie base militaire.

- **en planification**, une redistribution, sans baisse de l'ETPC, entre les DDE a été réalisée en prenant en compte la population du département, la présence ou non de PLU et de cartes communales, de SCOT ou d'un effet correctif de territoire (ex : montagne).

Sur le programme DAOL, le renforcement effectué sur demande structurée de la région MP dans le cadre du dialogue de gestion par la DGUHC , a été affecté à la thématique prioritaire études et politiques sociales (DRE) en particulier sur l'habitat indigne (DRE + deux DDE) ; le renforcement partiel d'un catégorie B a permis également une affectation sur l'activité politiques sociales, les catégories C étant redistribués selon un ratio de production de logements. Toutefois, l'analyse sur ce programme en 2008 sera simplifiée par un nombre d'indicateurs réduits.

A partir de 2008, la question sur les possibilités de désengagement de notre instruction des aides à la pierre est posée à partir de l'existence de délégataires.

Sur le programme SR, le rapport qui a été produit par le DDE référent sur chaque UO et hors éducation routière a démontré d'une part le besoin nécessaire en ETPT par grande mission : observation, expertise, transports exceptionnels, coordination, maison de la sécurité routière, secrétariat et d'autre part que les ETPC qui avaient été notifiés en 2007 n'étaient pas compatibles avec les ambitions affichées au niveau national sur ce pilier de nos services réorganisés, 15 ETP devant être rajoutés au 46,70 notifiés.

Sur le programme SPPE, les ETP théoriques ont été répartis après prise en compte des transferts, des nouveaux périmètres des services, de l'inclusion de la sécurité défense et des conséquences de la mutualisation ; le CSM rattaché à la DRE au 1er janvier 2007 se voyant lui doter d'ETP spécifiques.

La répartition des ETP cibles a été fondée sur un ratio prenant en compte l'ETPT de chaque UO et l'ETPC initial du SPPE (hors Berkani) afin d'appliquer les baisses 2007 de façon objective. Ce travail sera affiné en 2008 pour réduire les écarts en matière d'activités supports entre les services (groupe de travail en cours) et prendre en compte les conséquences des mutualisations au 1er janvier 2008.

Sur le programme RRN, les effectifs DIR et SMO étant fléchés, la politique qui a été adoptée pour les DDE a été de fixer, tout en respectant l'ETPC régional, l'ETPC des OPACC en fonction des demandes des DDE reposant sur l'avenir spécifique de leur parc. Là aussi les activités « supports » des parcs ont vu les effectifs calés par rapport à un ratio nombre d'OPA/nombre ETP activités supports.

Sur le programme TTM

Les ETP SNSO étant fléchés, priorité a été donnée au maintien des ETP au bureau interdépartemental des remontées mécaniques et transports guidés du fait des enjeux sur cette activité, ainsi qu'à la mise en place des commissions de surveillance permis bateaux. Toutefois le renforcement continu des effectifs de contrôle (CTT, ITT) conjugué à la baisse globale des effectifs commencent à poser de véritables problèmes pour assurer les autres activités (déplacements, ferroviaires ...)

Ce système, même s'il peut apparaître complexe à mettre en œuvre, permet une adhésion maximale de chaque chef de service, car intégrant des données objectives et une analyse partagée des indicateurs de performance.

La transparence étant maximale, chaque rapport étant diffusé avant le CODIRE, des évolutions stratégiques positives entre les services sont enregistrées par cette synergie d'équipe.

Par contre, si les résultats de ce processus fondé sur la **performance** ne se sont pas trouvés contredits au niveau régional par le résultat du processus d'affectation, le nombre de publication de postes ayant été verrouillé dès la mi-2006 par une restriction des autorisations du RBOP (- 1 ETP au 01/01/2007 entre ETPT et réel), une DDE se trouve au 31/12/2007 en sureffectif très important par rapport à son ETPC ; de ce fait elle pèse de façon lourde sur les capacités de recrutement des autres services.

Le système mis en place au niveau quantitatif évoluera sans nul doute lors de ces prochaines années pour tendre vers le plus d'objectivité possible dans la répartition des ETP

Les ETP Cibles par programmes et par macro-grades qui ont été obtenues en 2007 sont les suivants :

	ETP CIBLE 2007						
	P01 RRN	P02 SR	P03 TTM	P08 SPPE	P14 AUIP	P22 DAOL hors FSL	TOTAL
A+ / A	44,00	13,78	30,76	60,50	115,02	28,05	292,11
B	97,80	72,79	72,11	129,00	362,24	66,78	800,72
BEXPL	65,00	4,55	27,45	4,04	147,19	4,09	252,32
C	113,20	21,43	62,35	174,00	401,82	39,61	812,42
CEXPL	299,00	17,81	204,34	7,97	28,58	0,31	558,02
OPA HCC	0,00	9,00	33,55	8,96	26,64	0,00	78,15
OPA CC	458,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	458,00
TOTAL	1 077,00	139,36	430,57	384,47	1 081,49	138,84	3 251,74

Après une première approche, pour 2008 et 2009 les tendances d'évolution régionales souhaitées par programme sont les suivantes : un tableau exhaustif par programme et macro-grades sera produit en septembre à l'issue de la démarche volet GPEEC découlant de la circulaire DGPA du 26 mars 2007.

Programme RRN

SMO : pas de baisse,

DIR : si baisse que dans l'ingénierie avec au préalable une analyse des ETP au niveau national des différents services ingénierie routière (SIR), les ETP gestion du trafic étant à maintenir.

DDE et DDEA : évolution(OPACC et activités support) dépendant des conclusions des DOS et des arbitrages besoins DIR

Programme DAOL : renforcement du fait :

du DALO (droit au logement opposable) : + 20 ETP B,

de la PNRU (programme national rénovation urbaine) : + 1 A, + 4 B, +2 C (voir retours enquête DGUHC du 4 mai).

Programme AUIP :

- ADS maintien,
- Etudes générales/ Observatoires maintien,
- Risques et effectifs "MEDD" maintien,
- Planification : baisse moins forte que sur IAT,
- IAT : rendu prioritaire C expl. et B expl et repyramidage en A.

Programme SPPE : baisse sur la partie supports (hors stratégie).

Programme TTM :

- concernant le SNSO, le contrat d'objectif et moyens avec VNF (portant sur la période 2005/2008) prévoit une baisse de 2% par an. Le diagnostic établi fin 2006 dans le cadre de l'élaboration du Plan Particulier d'exploitation a fait ressortir que l'exploitation du canal des deux mers était assuré dans des conditions de sécurité en deçà du niveau admissible théorique (compte tenu de la part important de vacataires).
- maintien sur le reste du programme."

Programme SR : renforcement : + 15 ETP (voir déficit DDE et DDEA dans la partie quantitatif)

+ 6 au titre de la DIRSO (par rapport à organigramme)

2 - Une première approche qualitative de la GPEEC

2.1 - Par des outils

2006 : un foisonnement d'actions : les premiers PDC

La première réunion du Comité de Pilotage de la GPEC DRE/DDE 31/DIRSO a permis de capitaliser toutes les actions en cours notamment les plans de développement des compétences en matière d'ingénierie publique ou d'aménagement.

Parallèlement la DDE 82 élaborait, avec l'appui du CIFP, son plan de développement des compétences en le priorisant sur l'élaboration des documents de planification, le conseil et l'assistance aux collectivités locales en matière d'aménagement, l'assistance aux collectivités pour l'information préventive, l'élaboration des plans de sauvegarde, la gestion de crise et enfin le contentieux.

une expérimentation : la MOUR

L'expérimentation de la Maîtrise d'Ouvrage Régionale (MOUR) menée en 2006 en matière de formation, a été l'occasion d'élaborer un diagnostic des besoins de développement des compétences. S'appuyant sur le document stratégique régional, ce diagnostic est décliné dans les 4 domaines de la GPEC : formation, organisation du travail, conseil aux agents et recrutements.

En réponse aux besoins exprimés dans ce diagnostic, le CIFP a proposé au DRE, dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, un programme régional de formation, sur 18 mois, comportant plus de la moitié des actions en MOUR, complémentaires aux actions de maîtrise d'ouvrage centrale (MOC).

Après consultation des DDE référents, le DRE a approuvé le projet de **programme régional de formation 2007/2008**, ensuite présenté au conseil de perfectionnement du CIFP le 7 février 2007.

quelques approches sur les compétences individuelles

Les réorganisations ont été l'occasion, dans tous les services de la région, d'écrire des fiches de poste qui, servent dans certains services à des démarches de professionnalisation telles que les PIF¹, PIEC ou PPEP.

deux plans de développement des compétences régionaux : IAT et Agence en Réseau pour faire comprendre la mutation de l'IP vers l'IAT et professionnaliser les quelques 300 agents sur les métiers nouveaux : référent territorial, chargé d'études IAT et correspondant territorial, un PDC est en cours d'approbation ainsi que celui de l'Agence en Réseau concernant les études générales.

un chantier en cours : le PDC Sécurité Routière.

mais un constat : l'affaiblissement indéniable du potentiel de formation locale

En 2007, la chargée de mission GPEC a rencontré tous les services de la région (DDE, DDEA, DAC, SN DIR, CIFP, DRTT) pour dresser un état des lieux de la GPEC et de la prise en compte de la formation dans leurs services après réorganisation. Il en ressort une nécessaire subsidiarité à assurer entre le CSM/DRE et les services en matière de formation ; CSM qui participe dès 2007 à la maîtrise d'œuvre de formations MOUR .

1 PIF Plan Individuel de Formation (Hautes Pyrénées et Ariège)
PIEC Plan Individuel d'évolution des Compétences (Tarn et Garonne)
PPEP Parcours personnalisé d'évolution professionnelle (DRE et DDE 31

2.2 - Par des actions de management régionales : le séminaire du 24 avril 2007

Afin de faire prendre conscience à l'ensemble des cadres composant les comités de direction de la région, qu'il est nécessaire de mettre en place une GPEEC régionale adaptée aux orientations stratégiques de Midi Pyrénées, une note de problématique sur le contexte, les enjeux de la GPEEC et les métiers en évolution a servi de base aux travaux de l'atelier Compétences du Séminaire régional.

Cet atelier a notamment mis en évidence la nécessité de travailler sur les écarts de compétence, l'organisation du travail, l'accompagnement des agents (compagnonnage, bilan de compétences, plan individuel de professionnalisation, coaching, gestion des carrières, reconnaissance)

Outre l'accord sur la politique suivie jusqu'à aujourd'hui sur la GPEEC, les points principaux qui ont été mis en exergue sont les suivants :

- identification des compétences manquantes en référence aux nouveaux enjeux (lutte contre le changement climatique, développement économique territorial, cohésion sociale),
- définition commune de certains processus de production ou de pratiques de travail (ADS, IAT...),
- création de supports de communication interne et externe donnant le sens des évolutions et orientations stratégiques fixées au plan national et régional (IAT, ADS, DD),
- revisiter les réseaux de métiers régionaux en fonction des nouveaux enjeux d'évolution des compétences et en cohérence avec les initiatives nationales en ce domaine,
- faire bénéficier la région des apports du CIVRH. (Les récentes décisions quant au pilotage du CIVRH, son rôle prioritaire pour les besoins des services concernées vont dans le bon sens.

3 - Les domaines LOLF et leurs besoins en compétence

Il se dégage , à la fois du PRF2007 et 2008, des PDC et des conclusions de l'atelier compétences du séminaire régional du 24 avril, les priorités suivantes par programme.

R R N

Bien que ce domaine fasse partie de notre cœur de métier, les créations simultanées du Service Maîtrise d'Ouvrage et de la DIR ont fait émerger les besoins suivants :

- former aux nouveaux métiers les responsables d'opérations pour le SMO et les responsables des politiques d'entretien et d'exploitation pour la DIR,
- promouvoir les démarches qualités entre SMO et DIR en définissant les processus de travail,
- réaliser un diagnostic de compétences pour l'ensemble des agents des deux SIR de la DIR afin de nous guider dans les actions à développer prioritairement
- s'engager sur la mise en œuvre des règles de sécurité,

SR

Ce pilier de nos nouvelles organisations a été analysé sous trois angles :

Champ de la connaissance du territoire :

piloter les observatoires de sécurité routière.

Dans celui de l'éducation routière :

- développer les compétences en management des DPCSR,
- installer une logistique permettant un meilleur suivi des enseignements et des examens.

En matière de gestion du trafic :

- assurer les prises de poste des nouveaux pupitreurs des CIGT,
- sensibiliser les responsables d'opération du SMO.

TTM

Pour répondre aux attentes de la société et aux contraintes environnementales, il est nécessaire de développer des compétences en :

- contrôle des transports routiers,
- inter - modalité,
- régulation économique et sociale,
- connaissance des particularités des voies d'eau,
- sensibilisation aux paysages et au patrimoine de la voie d'eau,
- prise de poste des agents commission de surveillance permis bateaux.

SPPE

Fortement impacté par les réorganisations, ce domaine fait l'objet de multiples besoins à satisfaire :

Pilotage des objectifs

Comprendre l'architecture et la philosophie de la LOLF ne suffit plus, il faut maintenant :

- professionnaliser l'encadrement et notamment les conseillers de gestion, en consolidant le contrôle de gestion.

Pilotage juridique

Les nombreux changements de poste ainsi que l'évolution des métiers imposent :

- de renforcer la sécurité juridique .
- par ailleurs, la mutualisation des compétences dans le domaine juridique implique : de mettre en place une nouvelle organisation au sein de la région.

Gestion des moyens immobiliers et mobiliers

Afin de prendre en compte le développement durable les priorités fixées sont :

- apprendre à piloter un outil d'aide à la gestion du patrimoine immobilier,
- développer les compétences des acheteurs publics.

Gestion des systèmes d'information et des réseaux

En vue de permettre aux services de fonctionner en toute sécurité, quatre axes sont dégagés :

- renforcer la sécurité des systèmes informatiques,
- manager l'activité,
- maintenir ou mettre en place des réseaux fiables,
- renouveler les formateurs internes.

Mais au- delà du fonctionnement de l'ensemble de la structure, c'est tout le secteur des SIG qu'il faut renforcer par :

- la constitution d'un « socle métier » autour du traitement des données,
- la veille dans le domaine des nouvelles technologies,
- la fiabilité des données et le cadre juridique de leur utilisation.

Gestion des ressources humaines

Les besoins prioritaires en compétences visent à :

- qualifier les nouvelles équipes de GRH et reconstituer leurs réseaux ,
- mettre en place une politique de GPEEC, notamment avec la cartographie des métiers,
- assurer la mutualisation de la fonction paye des agents,
- réussir l'installation de REHUCIT ,
- maintenir un dialogue social adéquat,
- assurer la sécurité des agents.

DAOL

Trois thèmes de compétences sont identifiés :

- connaître et analyser les marchés du logement pour orienter le point de vue de l'Etat,
- prendre en compte le volet social du logement (nouveau cadre réglementaire, accessibilité, lutte contre l'habitat indigne),
- appréhender les conditions d'articulation de la rénovation urbaine avec les politiques

AUIP

Les pistes suivantes ont été dégagées dans ce domaine en forte mutation :

Développement durable

Acculturer les agents au développement durable et renforcer le partage d'expériences dans le cadre de la démarche régionale engagée en MP.

Planification

La production de compétences s'organise sur :

- la construction de la parole de l'Etat sur les thèmes de l'habitat et de l'urbanisation dispersée, notamment dans les SCOT,
- la prise en compte des risques et de l'environnement .

ADS

Suite aux restructurations du maillage territorial, près de 50 % des instructeurs ADS sont nouveaux, d'où la nécessité d' :

- offrir des formations prise de poste ,
- accompagner localement les nouveaux instructeurs par compagnonnage,
- affecter des agents sur les postes vacants,

Afin de mettre en œuvre la réforme, il faut également :

- sensibiliser l'ensemble de la chaîne hiérarchique,
- conduire les réorganisations nécessaires aux nouvelles règles d'instruction,
- approfondir les volets environnementaux et architecturaux de l'instruction,
- maintenir et renforcer la qualité juridique des actes.

Etudes générales

La région a fait le pari de laisser aux DDE la possibilité de réaliser des études générales tout en renforçant le potentiel régional par la mise en place d'une agence en réseau dont les objectifs de production sont définis collégialement. Pour accompagner la mise en réseau et la professionnalisation des chargés d'étude, un plan de développement des compétences est en cours qui prévoit :

- de définir les relations entre les différents acteurs de l'agence,
- d'affirmer le rôle des chargés d'études référents,
- de développer un cycle régional de qualification en 3 volets sur la conduite d'études, les méthodes de diagnostic territorial et la dynamique des territoires urbains et ruraux,
- de mettre en place des outils partagés.

IAT

Le plan de développement des compétences régional IAT prévoit de :

- former les agents sur 3 métiers prioritaires : référent territorial, chargé d'études IAT et correspondant territorial,
- définir les réseaux d'échanges : enjeux/territoires et métiers/produits,
- faire connaître et partager les politiques portées par l'IAT.

4 - Nécessité désormais de recourir à l'approche par fonction en vue d'une cartographie par métier

Plus globalement, il convient maintenant de définir et mettre en œuvre une méthodologie de développement des compétences partagée par les 13 services de la région. Le travail demandé par la DGPA² s'appuyant sur les grandes fonctions nous y aidera et permettra également de travailler avec la DIR, le SN, la DRTT et le CIFP. Pour les assister dans ce travail, ils s'appuieront sur un groupe technique composé de la chargée de mission GPEC, du CIFP et de la cellule GUEPARH afin de mettre en place une démarche régionale GPEEC, base du dialogue de gestion et garante d'une bonne adéquation missions/moyens.

CHAPITRE D

PILOTAGE PAR OBJECTIF

Un séminaire régional s'est tenu le 24 avril 2007, regroupant l'ensemble des membres des Comités de Directions des services de l'Équipement en Région (6 DDE, 2 DDEA, CIFP, Gueparh, SNSO, DAC Sud, DIR/SO, DRTT, DRE avec la participation du CETE Sud-Ouest). Deux séquences se sont déroulées permettant de dégager les projets stratégiques ou non prioritaires à poursuivre ou conduire.

La première séquence a été consacrée aux orientations par BOP

Listés exhaustivement en partie A, les projets prioritaires sont :

RRN

- mettre en place les nouveaux services DIR S/O et SMO,
- engager avec un objectif de certification une démarche qualité conjointe et coordonnée avec choix d'un consultant unique.

SPPE

- mutualiser au niveau régional la paie, la comptabilité et la PEC,
- enrichir avec le PRF 2007 et 2008 et les PDC la démarche régionale GPEEC et enregistrer les résultats de la méthodologie par fonctions et de la cartographie métiers,
- positionner le CIVRH au bénéfice des compétences régionales.

TTM

- mettre en oeuvre et assurer le suivi du volet ferroviaire du contrat de projet,
- poursuivre les études de la future LGV Bordeaux-Toulouse,
- accompagner le programme exceptionnel de régénération ferroviaire régional,
- valoriser le Canal des deux Mers dans un cadre partenarial.

SR

- faire monter en puissance les observatoires départementaux avec une ouverture en interministériel et aux collectivités,
- poursuivre les mesures d'exploitation sur l'agglomération toulousaine avec notamment le programme ERATO.

DAOL

- accompagner la mise en oeuvre du DALO par un travail partenarial DDE / DDASS,
- assurer la réussite des actions du PNRU,
- produire des logements conventionnés prioritairement sur les marchés tendus.

AUIP

- mettre en oeuvre le plan régional IAT en liaison avec l'Agriculture (territorialisation, performance, développement durable),
- réussir la réforme ADS, la recherche de robustesse des centres instructeurs et généraliser les démarches qualités ADS des trois DDE expérimentales,
- approfondir la connaissance des territoires,
- poursuivre l'élaboration de doctrines régionales avec la DIREN et la DRIRE en matière de prévention de risques.

La 2ème séquence a été consacrée à des travaux en atelier :

Des priorités d'actions, certaines déjà engagées ou citées dans ce document, ont été décidées ; elles feront l'objet de plans d'actions opérationnels et transversaux.

– Prospective territoriale

- trois actions prioritaires :
 - développer les compétences,
 - constituer des outils de veille,
 - lancer les démarches sur les thématiques prioritaires.

– Développement durable

- trois axes :
 - lutter contre la production des GES,
 - préserver les ressources en eaux de MP,
 - acculturer les agents au DD.

– Mutualisation

- deux directions:
 - poursuivre dans le domaine des activités supports,
 - piloter et s'assurer des résultats de l'Agence en réseau.

– Compétences

- la priorité : une constante transversalité, car impérieuse pour l'avenir et des outils multiples :
 - la maîtrise d'ouvrage régionale (MOUR) et le plan régional de formation (PRF),
 - la future plate-forme régionale des ressources humaines,
 - l'étude de l'état des lieux de la gestion des compétences dans les services.

– Réorganisation

- un impératif : anticiper les futures organisations et impliquer les DDE Référents à ces évolutions structurelles.